

GUIDE PRATIQUE DES ÉVÉNEMENTS

de la Communauté de Communes
Pyrénées Haut Garonnaises



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| DEMANDER UNE SUBVENTION | 4 |
| Associations concernées | 4 |
| Critères d'attribution | 4 |
| Etapes d'une demande de subvention | 5 |
| | |
| LOUER DES EQUIPEMENTS | 6 |
| Procédure pour la location de matériel | 7 |
| Chapiteaux | 7 |
| Estrade | 7 |
| Scène mobile | 7 |
| Barrières de sécurité | 7 |
| Petit matériel | 7 |
| Gestion des déchets (bacs roulants et colonne de tri) | 7 |
| | |
| GÉRER SES DÉCHETS | 8 |
| Conseils pour réduire vos déchets | 8 |
| Définir vos besoins | 8 |
| Organiser la collecte et le tri des déchets | 9 |
| | |
| COMMUNIQUER | 10 |
| Communiquer sur votre événement | 10 |
| Informé du soutien de la CCPHG | 11 |

PYRÉNÉES HAUT GARONNAISES,

UNE INTERCOMMUNALITÉ À VOTRE SERVICE !



//

La politique communautaire repose sur la volonté forte des élus de soutenir les associations du territoire. Parce que le dynamisme de la vie associative est une des richesses de la vie locale, et contribue au développement éducatif, culturel, social, sportif et humanitaire des habitants.

La Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises soutient donc les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle les accompagne dans leurs actions par le biais de subventions directes (aides financières) et indirectes (mise à disposition de matériel, accompagnement au montage de projet, formations thématiques).

Elle peut donc accorder un soutien à des associations dont les objectifs sont :

- Reconnus d'intérêt général,
- Et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

Vous trouverez dans ce guide des conseils pratiques pour vos demandes de subventions, le prêt de matériel intercommunal ainsi que la gestion des déchets et la communication.

//

DEMANDER UNE SUBVENTION POUR UN ÉVÉNEMENT OU UNE ASSOCIATION

Jouant un rôle majeur dans la dynamique et la cohésion de notre territoire, les associations locales peuvent être soutenues par la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises. L'affectation de subvention est une décision reposant sur une analyse interne à la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises, liée à une décision de l'exécutif.

ASSOCIATIONS CONCERNÉES

Sont éligibles à ce dispositif d'aides, les associations loi 1901 qui organisent une manifestation culturelle, sportive, de découverte, humanitaire, de valorisation patrimoniale...

Toute association doit :

- > Etre déclarée en préfecture
- > Avoir présenté un dossier de demande de subvention complet.



**LE RÈGLEMENT LIÉ
AUX ATTRIBUTIONS
DE SUBVENTIONS EST
CONSULTABLE SUR NOTRE SITE
INTERNET : WWW.CCPHG.FR**

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Le projet présenté doit se situer sur plusieurs communes de la Communauté de communes ou sur celui d'une seule mais avoir un rayonnement sur une partie ou la totalité du territoire.

La manifestation doit avoir un attrait touristique d'envergure ou être un projet d'intérêt communautaire.

Pour être éligible, tout dossier doit :

- > Etre porté par une association dite «loi 1901»
- > Avoir un budget prévisionnel sincère et équilibré
- > Renvoyer la demande de subvention avant le 31 janvier.

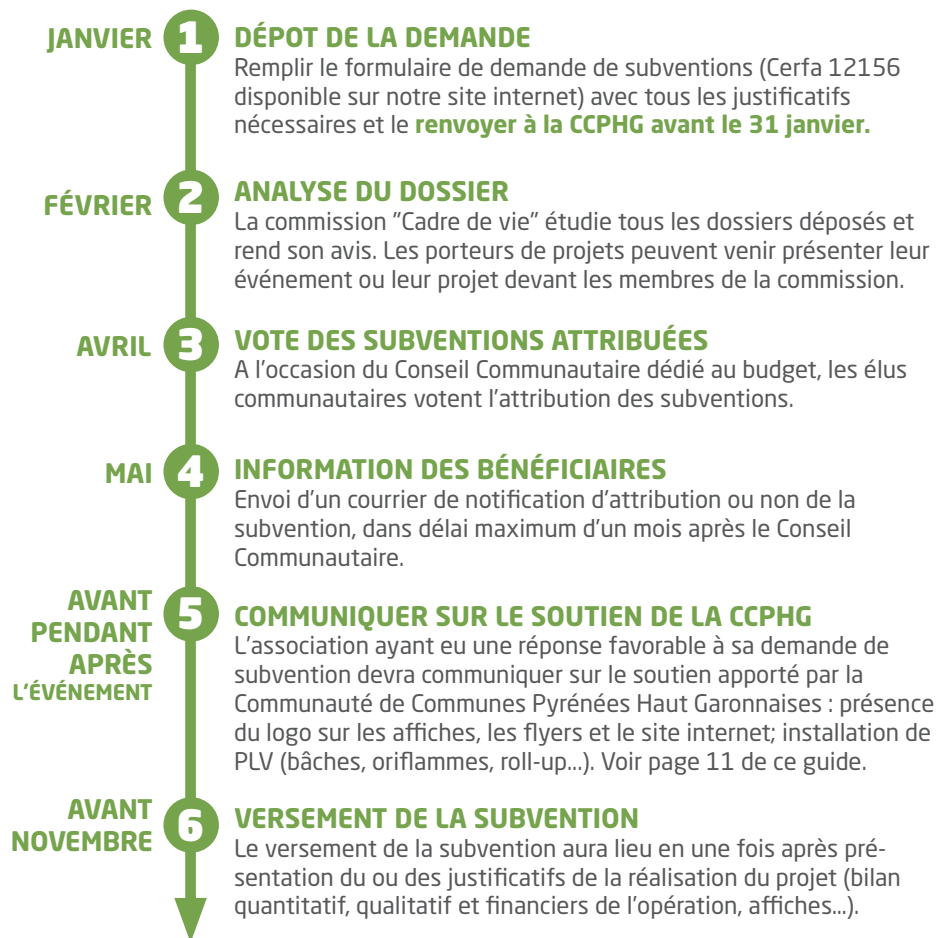
Critères bonifians :

- > Créer une nouvelle manifestation
- > Intégrer la dimension environnementale





ÉTAPES D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION



PLUS D'INFORMATIONS :
L.MONGE@CCPHG.FR

LOUER DES ÉQUIPEMENTS ET DU PETIT MATÉRIEL

La Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises dispose de matériels divers pour la tenue d'événements. Ces équipements peuvent être mis à disposition des communes membres ainsi que associations intervenant sur notre territoire.

PROCÉDURE POUR LA LOCATION DE MATÉRIEL

1 Vérifier la disponibilité du matériel auprès du secrétariat général au minimum 2 mois avant l'événement.

Mail : secretariat@ccphg.fr

Tél. : 05 61 94 79 50

2 Compléter le dossier d'instruction

Si le matériel demandé est disponible, vous recevrez :

- une convention de mise à disposition
- un règlement d'utilisation précisant les modalités du prêt

Une fois complétés, retournez ces documents à la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises avec le chèque de caution correspondant.

L'utilisateur devra également justifier de sa souscription à une assurance pour couvrir tous les dommages pouvant résulter de l'utilisation du matériel.

3 Réception de l'avis définitif

Après étude de la demande par les Services Techniques, le Président donnera son avis (favorable ou défavorable).

4 Planifier l'installation du matériel

Les Services Techniques prendront contact avec l'utilisateur pour convenir d'une date de montage et de démontage.

L'utilisateur devra prévoir de fournir au moins 3 bénévoles pour aider au montage et au démontage.

5 Régler la location

En fin d'année, la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises vous enverra une facture à régler par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public.



L'ACCESSIBILITÉ, UNE PRIORITÉ POUR TOUS LES ÉVÉNEMENTS

Organiser un événement pour tous signifie que vous devez être attentifs à tous les aspects de la chaîne d'accessibilité :

- > la communication
- > les transports et l'accès au site
- > l'accueil et les déplacements
- > les activités
- > les commodités

MATÉRIEL DISPONIBLE

Le matériel est mis à disposition gratuitement, seul le temps de montage et démontage ainsi que le transport sont facturés. Les tarifs sont valables quelque soit la durée de l'événement.

CHAPITEAUX



- Dimensions : 5 m x 12 m (soit 60m²)
- Equipements : bâches pour le toit et l'entourage permettant de fermer la structure entièrement. Deux extincteurs et un coffret électrique seront également installés.
- Nombre : 4 chapiteaux
- Capacité : suivant configuration, maximum 180 personnes (sans chaise, 3 pers / m²).
- Tarifs location :

| 1 chapiteau | 2 chapiteaux | 3 chapiteaux | 4 chapiteaux |
|-------------|--------------|--------------|--------------|
| 200 € | 330 € | 450 € | 600 € |

ESTRADE

- Dimension : modulable, en fonction de la superficie souhaitée.
- Nombre : 1 estrade
- Tarif location :

| | | |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| 13 m ² | 26 m ² | 35 m ² |
| 70 € | 140 € | 200 € |

SCÈNE MOBILE



- Dimensions : 6m x 7,22m (43m²)
- Nombre : 1 scène mobile
- Tarif location : 200 €

BARRIÈRES DE SÉCURITÉ

- Nombre : 100
- Conditions de prêt en cours d'élaboration

PETIT MATÉRIEL

- Equipements : 8 grilles d'exposition et sonorisation.
- Tarif location : gratuit

GESTION DES DÉCHETS

- Bacs roulants 660L pour les déchets résiduels
- Colonne de tri mobile pour le verre et les emballages recyclables.
- Tarif location : gratuit, voir conditions pages 8 et 9.



PLUS D'INFORMATIONS :
SECRETARIAT@CCPHG.FR

RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET SA PRODUCTION DE DÉCHETS

Pour répondre à des besoins ponctuels, la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises accompagne les associations et les communes pour limiter les déchets et favoriser leur bonne gestion.

QUELQUES CONSEILS

- **privilégier des lieux déjà équipés et raccordés au réseau électrique** (pour éviter l'usage de groupes électrogènes).
- **limiter la quantité et la puissance de l'éclairage** sur votre événement.
- **choisir des prestataires locaux** (moins de transports, soutien à l'économie locale...).
- **économiser l'eau** : remplacer l'eau en bouteille par l'eau du robinet, mettre en place des toilettes sèches...
- **mettre en place une gestion des déchets efficace en optimisant le tri**
- **sensibiliser visiteurs, exposants et organisateurs** aux bonnes pratiques.
- **recourir à la location de vaisselle** (par exemple auprès de notre partenaire en Occitanie : www.elemen-terre.org) **ou à de la vaisselle compostable** plutôt que d'utiliser de la vaisselle jetable.

*Moins de déchets produits,
c'est que du positif !*

- > Moins de temps pour les gérer
- > Moins de moyens financiers à investir
- > Un événement plus propre
- > Une image positive

DÉFINIR ET ORGANISER LA COLLECTE ET LE TRI DES DÉCHETS

La Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises vous accompagne dans votre démarche de gestion des déchets sur votre événement.

Le service Déchets vous accompagnera pour élaborer votre stratégie de gestion et de réduction des déchets.



PLUS D'INFORMATIONS :
L.PALLEC@CCPHG.FR





La désignation d'un référent responsable de la gestion des déchets au sein de votre collectif est un préalable indispensable. Il sera l'interlocuteur privilégié pour toute l'organisation.

AVANT L'ÉVÉNEMENT

> Réalisation d'une étude des besoins

qui permettra d'estimer le type et la quantité de déchets et d'évaluer les possibilités de réduction à la source.

> Validation d'un plan de gestion

Le service Déchets proposera les solutions adaptées à votre événement : création de points tri, emplacement des zones de collecte, rappel des consignes de tri... Et définira le planning : date d'installation, de collecte...

> Information des prestataires, exposants, bénévoles sur la démarche de gestion des déchets

> Installation des zones de collecte suivant le planning défini.

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

> Sensibilisation tout au long de l'événement

Le référent et l'équipe «tri» informent le public, le personnel de la buvette, de la restauration, les exposants... des consignes de tri à respecter.

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

> Centralisation des déchets

A la fin de la manifestation, les déchets collectés sont regroupés vers les zones de présentation (en bordure de voie publique pour la collecte).

> Collecte des déchets

Le service Déchets procède à la collecte des déchets. Un récapitulatif des volumes collectés sera fourni à l'organisateur.

> Bilan

Conjointement, l'organisateur et le service Déchets peuvent effectuer un bilan pour déterminer les points forts et les points faibles du plan de gestion des déchets. Ainsi, des pistes d'améliorations seront proposées pour une prochaine édition.

COMMUNIQUER SUR VOTRE ÉVÉNEMENT ET INFORMER DU SOUTIEN DE LA CCPHG

Pour faire connaître votre événement et assurer sa pleine réussite, l'élaboration d'une stratégie de communication est essentielle. Nous vous livrons quelques conseils pour une communication efficace et impact sur l'environnement..

COMMUNIQUER EFFICACEMENT SUR VOTRE ÉVÉNEMENT

Élaborer le plan de communication

Il s'agit de définir les cibles, les objectifs et la stratégie de communication pour votre événement. Ce préalable permet ensuite de sélectionner les actions les plus pertinentes, de définir un échéancier et le budget de communication. Cet outil vous fera gagner en efficacité !

Sélectionner les canaux

La sélection des différents canaux de communication s'effectue selon les cibles de l'événement (familles, zone géographiques, CSP...), le type de manifestation, le budget disponible...

- des supports papiers ciblés et écoresponsables :

La plupart des événements éditent des flyers, des affiches, des livrets... Dans une démarche d'éco-événement, il est indispensable de bien évaluer les quantités nécessaires pour limiter le gaspillage, favoriser des imprimeurs locaux, planifier la distribution pour optimiser les déplacements, sélectionner en priorité des papiers recyclés ou éco-labellisés...

- les supports numériques pour dématérialiser vos informations :

Site internet, réseaux sociaux permettent de diffuser très largement vos informations grâce à l'effet d'amplification qu'est le partage numérique. Leur portée est très intéressante et agit en complémentarité avec les supports papiers.

- les relations presse

Les médias locaux sont des acteurs incontournables pour relayer la communication d'un événement, n'hésitez pas à contacter les correspondants de votre secteur.

- l'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées 31

Profitez de la vitrine offerte par l'Office de Tourisme Intercommunal qui pourra publier votre événement sur leur site internet, sur leurs réseaux sociaux, dans le guide des événements...

Contact : numerique@pyrenees31.com

- la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises

Nous relayons également les informations sur tous les événements sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

Contact : c.savarin@ccphg.fr

INFORMER DU SOUTIEN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES HAUT GARONNAISES

Les bénéficiaires d'aides, que ce soit par le biais d'une subvention ou du prêt de matériel, doivent mettre en évidence le soutien apporté par la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises à la manifestation.

Présence du logo sur tous les supports de communication (flyers, affiches, site internet...)

Le service communication est à votre disposition pour vous fournir le logo en divers formats et coloris :

**VERSION
COULEUR**



**VERSION
MONOCHROME**



Mention durant les prises de parole

Le soutien accordé par la CCPHG doit également être mentionné lors des prises de paroles publiques comme par exemple dans la presse, lors des discours d'inauguration, par les speakers durant l'événement...

Installation de supports sur l'événement

Nous mettons à votre disposition des supports simples d'utilisation pour une mise en place sur le site de votre événement :

> Oriflammes

Dimensions : 2m ou 3m de haut
Utilisation intérieure ou extérieure



> Roll-up

Dimensions : 2m de haut
Utilisation intérieure ou à l'abri en extérieur



> Bâches

Dimensions : 1x1m ou 76cmx1,8m
Utilisation intérieure ou extérieure



PLUS D'INFORMATIONS :
C.SAVARIN@CCPHG.FR





**Pyrénées
Haut Garonnaises**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



NOUS CONTACTER

**SITE DE GOURDAN-POLIGNAN
(siège)**

17 avenue de Luchon
31210 Gourdan-Polignan
05 61 94 79 50

SITE DE MARIGNAC

2 rue des usines
31440 Marignac
05 61 79 00 26

SITE DE LUCHON

7 chemin des Trètes
31110 Moustajon
05 61 79 79 05

secretariat@ccphg.fr
cc-pyreneeshautgaronnaises.fr